

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 mai 2023

PROGRAMMATION MILITAIRE POUR LES ANNÉES 2024 À 2030 ET PORTANT
DIVERSES DISPOSITIONS INTÉRESSANT LA DÉFENSE - (N° 1234)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 505

présenté par

M. Giletti, M. Ballard, M. Baubry, Mme Sabatini, M. Taché de la Pagerie, M. Taverne, M. Jean-Philippe Tanguy, M. Tivoli, M. Villedieu, M. Schreck, M. Salmon, M. Sabatou, Mme Robert-Dehault, Mme Roullaud, M. Rancoule, M. Loubet, Mme Parmentier, Mme Pollet, M. Pfeffer, M. Rambaud, Mme Ranc, Mme Mathilde Paris, M. Odoul, M. Mauvieux, M. Meizonnet, Mme Menache, M. Muller, M. Meurin, Mme Mélin, M. Ménagé, M. Marchio, Mme Martinez, Mme Alexandra Masson, M. Lottiaux, M. Bryan Masson, M. Guiniot, Mme Lelouis, Mme Levavasseur, Mme Loir, M. Lopez-Liguori, Mme Lorho, M. Jacobelli, M. Guitton, M. Jolly, Mme Lavalette, Mme Laporte, Mme Le Pen, Mme Lechanteux, Mme Hamelet, M. Houssin, M. Hébrard, M. Grenon, M. Frappé, M. Gonzalez, Mme Florence Goulet, Mme Grangier, M. Girard, M. Gillet, M. François, M. Dessigny, Mme Galzy, M. Barthès, Mme Auzanot, Mme Diaz, M. Dragon, Mme Dogor-Such, Mme Engrand, M. Falcon, Mme Colombier, Mme Cousin, M. de Fournas, Mme Da Conceicao Carvalho, M. Bovet, M. de Lépinau, M. Buisson, M. Cabrolier, M. Catteau, M. Chenu, M. Chudeau, M. Berteloot, M. Blairy, M. Bilde, Mme Blanc, Mme Bordes, M. Boccaletti, M. Allisio, M. Beaurain et M. Bentz

ARTICLE 2**RAPPORT ANNEXÉ**

I. – À la quarante-neuvième ligne de la cinquième colonne du tableau à l’alinéa 37, substituer au nombre :

« 35 »

le nombre :

« 49 ».

II. – En conséquence, procéder à la même substitution à la même ligne la dernière colonne de du même tableau.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Ceci est un amendement d'appel.

La loi de programmation militaire 2019-2025 avait pour ambition opérationnelle d'atteindre une cible de 49 A400M d'ici 2030. Or, la nouvelle loi de programmation militaire se limite quant à elle à atteindre une cible minimale de 35 A400M.

Le contexte international dans lequel nous évoluons et la perspective d'une guerre de haute intensité interrogent ce choix. Cet amendement vise donc à rétablir la cible initiale de 49 A400M.